

Programme d'aménagement de la Meuse à Givet (08). Phase 2. Dossier de déclaration d'intérêt général, de déclaration de projet, d'évaluation des conséquences sur l'environnement et de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Rapport final. Pièce 5 : Appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Cette évaluation est réalisée sur un programme de travaux à Givet incluant le recalibrage de la berge gauche de la Meuse, soit un programme dit "initial". Le recalibrage a été abandonné au profit d'un aménagement sur la digue existante dans le programme dit "recalé". Malgré cette modification de programme, les incidences positives, en termes de lutte contre les inondations ou négatives présentées dans ce dossier d'appréciation des impacts, restent valables.

Auteurs du document : BUREAU CENTRAL D'ETUDE POUR LES EQUIPEMENTS D'OUTRE MER, AERM

Obtenir le document : Agence de l'eau Rhin Meuse

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhin Meuse

Mots clés : AMENAGEMENT DE COURS D'EAU, PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS, ETUDE D'IMPACT, CRUE, IMPACT PROGRAMME, DIGUE, INDEMNISATION, NIVEAU D'EAU, ENTRETIEN DE BERGE, IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Date : 2008-03-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 32104-12 RM

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Accéder à la notice source : <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/Record.htm?record=19316597124911347799>

Télécharger les documents : <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/fichier.pdf?Archive=238147905632>

Département : [ARDENNES \(08\)](#), [MEUSE \(55\)](#)

Entité hydrographique : B1300000

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/programme-d-amenagement-de-la-meuse-a-givet-08-phase-2-dossier-de-declaration-d-interet-general-de-d1>

Evaluer cette notice: